

COMITÉ SYNDICAL du 7 octobre 2025
DÉLIBÉRATION D2025_33 MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS SUITE A
L'AVANCEMENT DE GRADE

Nombre de membres		Votes		Date de la convocation : 24 septembre 2025
En exercice	27	Pour	23	Secrétaire de séance : Jean -Pierre GUEMON
Présents	18	Contre	0	
Pouvoirs	05	Abstention	0	

Le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP) prévoit que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis consultatif préalable du Comité Social Territorial (CST).

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, de modifier le tableau des effectifs afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2025.

Ces modifications, préalables aux nominations, entraînent la suppression des emplois d'origine et la création des emplois correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 02 octobre 2025, sur le projet de suppressions d'emplois,

Considérant que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice,

Le Président propose au comité syndical les suppressions et créations suivantes, à compter du 1^{er} décembre 2025 :

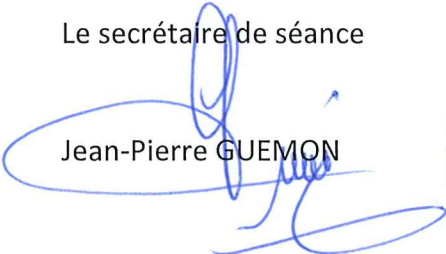
- Filière administrative :
 - Suppression d'un poste à temps complet de rédacteur
- Filière technique :
 - Suppression de 4 postes à temps complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
 - Création de 4 postes à temps complet d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
 - Suppression d'un poste à temps complet d'adjoint technique

Après en avoir délibéré, le comité syndical, décide à l'unanimité

D'adopter les modifications du tableau des effectifs ainsi proposé, joint en annexe, à compter du 1^{er} décembre 2025.

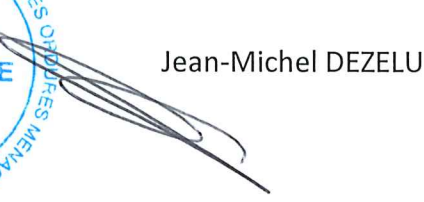
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

Le secrétaire de séance


 Jean-Pierre GUEMON



Le Président


 Jean-Michel DEZELU